

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DDEES 5 Subvention et convention avec l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain sont approuvés. M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'association des commerçants le hameau de Belleville Pyrénées Jourdain située 9, rue Lassus à Paris 19e (16604 - 2013_07967) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 130.906,01 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).